



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Fiche de pays 2023

Funded by:



Federal Office
for Migration
and Refugees



 **IOM**
UN MIGRATION

Éditeurs

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM) ALLEMAGNE

Charlottenstraße 68
10117 Berlin
Germany
T. +49 911 43 000
F. +49 911 43 00 260

iom-germany@iom.int
<https://germany.iom.int/>

This project is funded by the German Federal Office for Migration and Refugees (BAMF).



Ce projet est financé par l'Office Fédéral Allemand des Migrations et des Réfugiés (BAMF).

Les informations contenues dans cette fiche pays ont été étudiées avec les meilleures intentions et le plus grand soin. Cependant, l'OIM Allemagne n'assume aucune responsabilité pour d'éventuelles erreurs ou omissions. En outre, l'OIM Allemagne ne peut être tenue responsable des conclusions ou des décisions tirées des informations fournies dans cette fiche pays. Pour plus d'informations sur le retour volontaire et la réintégration, veuillez visiter le portail d'information www.ReturningfromGermany.de ou contacter votre bureau local de retour et de réintégration.

© IOM Octobre 2024 - Veuillez noter que les informations fournies ici peuvent être obsolètes en raison de l'évolution dynamique du pays.

Table des matières

1. Santé

2. Emploi

3. Logement

4. Bien-Être Social

5. Éducation

6. Enfants

7. Contacts

8. En Un Coup D'Ceil

1 Santé

Informations générales sur les soins de santé

Le système de santé ivoirien, structuré de manière pyramidale. Il est organisé autour de deux composantes : l'une administrative et l'autre médicale prestataire de soins. Chaque composante comprend trois niveaux.

a- Le versant administratif comporte :
Le système national de santé comprend trois (3) niveaux dans sa structuration administrative :

- Le niveau central avec le Cabinet du Ministre, les Directions Générales et Services centraux, les différents Programmes de santé, chargés de la définition de la Politique nationale, de l'appui technique, matériel et de la coordination globale de l'intervention de la santé ;
- Le niveau intermédiaire composé de 21 Directions Régionales de la Santé qui ont une mission d'appui stratégique aux districts sanitaires pour la mise en œuvre de la politique sanitaire ;
- Le niveau périphérique composé de plus de 86 Directions Départementales de la Santé ou Districts Sanitaires qui sont chargés de coordonner l'action sanitaire dépendant de leur ressort territorial et de fournir un support opérationnel et logistique aux services de santé. Le district sanitaire, unité opérationnelle du système de santé est subdivisé en aires sanitaires.

b- Le côté prestataire de soins comprend :
- Le secteur public

- Un niveau primaire : constitué par les établissements de santé de premier

contact.

- Un niveau secondaire représenté par les établissements de santé de premier recours ou de référence.
- Un niveau tertiaire constitué par les établissements de santé assurant une fonction de deuxième et dernier recours.
- Le secteur privé
- La médecine traditionnelle

Existe-t-il un secteur privé et un secteur public ?

1.) Secteur public

Les structures publiques de soins sont organisées en trois niveaux :

- Le niveau primaire ou périphérique représenté par plus de 1967 Etablissements Sanitaires de Premiers Contacts (ESPC), dont 1237 centres de santé ruraux, 514 centres de santé urbains dont 25 à base communautaires, 127 centres de santé urbains spécialisés, 32 formations sanitaires urbaines dont 15 à base communautaire ; (à actualiser voir DIEM)
- Le niveau secondaire constitué des établissements sanitaires de recours pour la première référence, composé de 68 Hôpitaux Généraux, 17 Centres Hospitaliers Régionaux, 2 Centres Hospitaliers Spécialisés (Hôpitaux psychiatriques de Bingerville et de Bouaké) ;
- Le niveau tertiaire comprend les établissements sanitaires de recours pour la deuxième référence, est essentiellement composé d'établissements Publics Nationaux (EPN) avec 4 Centres Hospitaliers Universitaires, 5 Instituts Nationaux Spécialisés : Institut National de Santé

1 Santé

Publique (INSP), Institut National d'Hygiène Publique (INHP), Institut Raoul Follereau (IRF), Institut Pierre Richet (IPR), Institut de Cardiologie d'Abidjan (ICA). On note en outre 4 autres Etablissements Publics Nationaux d'appui : Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS), Laboratoire National de Santé Publique (LNSP), Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (N-PSP), Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

2.) Secteur privé

- Le secteur sanitaire privé s'est développé ces dernières années avec l'émergence d'établissements sanitaires privés de toutes classes et de toutes catégories (polycliniques, cliniques, centres et cabinets médicaux, officines de pharmacie, infirmeries privées) s'insérant parfaitement dans les différents niveaux de la pyramide sanitaire. Il est essentiellement présent dans les grandes agglomérations ou les pôles économiques. En 2011, le pays comptait pour ce secteur, 2036 établissements de santé privés.
- Le secteur privé confessionnel, les associations et les organisations à base communautaire (ABC/OBC) participent également à l'offre de soins surtout au niveau primaire, avec une cinquantaine d'établissements sanitaires.
- Le secteur pharmaceutique privé occupait une place prépondérante dans le système de santé et couvrait entre 80 et 90% de l'offre en médicament. Ce secteur pharmaceutique privé comprend essentiellement :
 - Quatre (4) grossistes-répartiteurs

(UBIPHARM, COPHARMED, DPCI et TEDIS PHARMA CI) qui importent plus de 90 % de leurs produits ;

- Mille cent (1100) officines privées de pharmacie ;
- Huit (8) unités de production de médicaments, dont 4 en activité produisant 6 % du marché pharmaceutique national.

3.) Médecine traditionnelle

Ce secteur compte plus de 8500 Praticiens de Médecine Traditionnelle (PMT) recensés par le Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle (PNPMT), organisés en associations nationales, fédérations et dont les capacités ont été renforcées en anatomie, hygiène conventionnelle, techniques de collecte et de conservation durable des plantes médicinales, maladies et programmes etc.

Quels sont les types d'assurance disponibles, publics et/ou privés ?

En ce qui concerne le type d'assurances, il existe :

- a-3 systèmes de sécurité sociale différents :
- Le régime général. Le régime général d'assurance maladie concerne plus de 80 % de la population française. ...
 - Le régime social des indépendants (RSI) Le régime social des indépendants concerne tous les travailleurs non-salariés, à l'exception des agriculteurs : ...
 - La Mutualité sociale agricole (MSA) ...
 - Les régimes spéciaux.

b-5 branches différentes : Famille - Retraite Récupération - Maladie et arrêt de travail / Maladie professionnelle

1 Santé

Quels sont les coûts et les services couverts par l'assurance maladie ?

a- Dans le secteur privé : Les assurés paieront entre 0 et 30% selon le type d'assurance choisi

b- Dans le secteur public : La couverture maladie universelle (CMU) par exemple : l'assuré paiera 30% du montant des tarifs des actes couverts.

Le taux de couverture de la Couverture maladie universelle (CMU) fixé par la loi est de 70% et les assurés paieront leur ticket modérateur qui est de 30% du montant des tarifs des actes couverts.

Les services médicaux couverts par l'assurance maladie :

- Les consultations effectuées par les médecins, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers et les sage-femmes;
- Les médicaments : une liste a été établie et comporte plus de 6000 médicaments adaptés au panier de soins
- Les actes de chirurgie;
- Les examens de laboratoire ;
- Les soins bucco-dentaires ;
- Les hospitalisations.

À l'exception des maladies chroniques, les actes cités ci-dessus sont garantis pour les spécialités suivantes :

- La chirurgie digestive ;
- La dermatologie et vénéréologie,
- La gynéco-obstétrique,
- Les maladies infectieuses ;
- L'odontologie ;
- L'ophtalmologie ;
- L'oto-rhino-laryngologie ;
- La pédiatrie ;
- La pneumologie ;
- La stomatologie ;
- La traumatologie-orthopédie.

Le bénéficiaire de ces prestations est soumis au paiement sur place d'un ticket

modérateur de 30% du coût des actes médicaux et des médicaments, les 70% qui restent étant à la charge de la CNAM.

Quelle est la participation financière du patient ?

La CMU Couverture Maladie Universelle est un système national obligatoire de couverture contre le risque maladie au profit des populations résidant en Côte d'Ivoire, à travers deux (02) régimes :

- Un régime contributif, dit Régime Général de Base (RGB), à raison de 1.000f/personne et par mois ;
- Un régime non contributif, dit Régime d'Assistance Médicale (RAM), qui vise les personnes démunies.

Le bénéficiaire de ces prestations est soumis au paiement sur place d'un ticket modérateur de 30% du coût des actes médicaux et des médicaments, les 70% qui restent étant à la charge de la CNAM.

Admission dans les établissements médicaux

Le parcours de soin est défini selon le circuit suivant :

- Consultation en première intention auprès d'un centre médical référent dit de premier niveau : centres de santé urbains ou ruraux, dispensaires (ou centre hospitalier en absence de structures de premier niveau dans leur localité) ;
- Référencement possible vers une structure de soin de second niveau (hôpital régional ou général) ou de troisième niveau (centres hospitaliers universitaires ou spécialisés)

Déroulement de la procédure d'admission

1. Le bénéficiaire doit se rendre d'abord chez le médecin généraliste du centre médical de référence (Niveau 1),

1 Santé

2. S'il ne peut pas traiter la maladie, il rédige un bulletin de référencement et l'adresse à un autre médecin ou à un centre de soins de niveau supérieur (Niveau 2 ou 3).
3. Si après la consultation, le médecin lui prescrit des médicaments ou des examens complémentaires, alors il doit respectivement se rendre à la pharmacie ou alors au laboratoire

Disponibilité et coût des médicaments

Des médicaments 'dits génériques' sont disponibles dans les structures sanitaires. Ils sont reconnus par le ministère de la santé. Ils sont de bonne qualité, moins chers (que les médicaments de spécialité) et accessibles à la population. Ces médicaments génériques sont les premiers choix offerts aux patients dans le public selon la politique du gouvernement. Leur coût reste accessible à l'ensemble de la population. Concernant le volet assurance, il existe dans les structures sanitaires une liste d'environ 900 "MÉDICAMENTS DU PANIER DE SOINS" qui sont remboursables par LA CMU.

Accès pour les rapatriés

Admission :

Tout individu résident sur le territoire ivoirien peut effectivement accéder au système de santé et aux différentes assurances. Il n'y a aucune restriction à priori.

Procédure d'enregistrement : La CMU/ Couverture Maladie Universelle a pour objectif de garantir à l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire,

l'accès à des soins de santé de qualité à moindre coût. Pour bénéficier de la CMU, les populations sont invitées à : se faire enrôler dans les centres d'enrôlement installés sur l'ensemble du territoire national retirer leur carte. Sur le territoire national, des locaux ont été mis à la disposition de l'équipe de CMU pour l'enrôlement en vue d'obtenir une carte CMU.

Documents requis :

- La Carte nationale d'identité (CNI) ou l'attestation d'identité en cours de validité (pour les nationaux). Il a également le choix entre tout document officiel tenant lieu de pièces d'identité ;
- L'extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif (pour les nationaux) ;
- Les personnes âgées de moins de 16 ans, selon la disponibilité, elles doivent produire soit l'extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif ;
- Les non-nationaux, eux, doivent fournir soit la carte consulaire ou la carte de résident.
- Le deuxième type de documents à fournir est appelé pièces complémentaires. Elles comprennent : un acte de mariage (pour les personnes mariées) ;
- une attestation de travail ou de présence au poste (pour les travailleurs) ;
- une carte d'étudiant ou reçu d'inscription (pour les étudiants) ;
- Il est aussi demandé que le requérant présente un bulletin, décision, arrêté ou attestation de pension (pour les retraités) ;
- Enfin, un reçu d'enrôlement de l'assuré payeur (pour les assurés couverts).

2 Emploi

Informations générales sur le marché du travail

La Côte d'Ivoire a le taux de croissance le plus élevé de la sous-région. Le rapport économique et financier 2022 prévoit un taux de croissance de 7,1%. D'une manière générale dans la région, et en particulier en Côte d'Ivoire, le chômage et le problème de l'insertion des jeunes diplômés sont des défis auxquels sont confrontés les gouvernements de chaque pays. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces problèmes :

- La faiblesse de l'esprit d'entreprise.
- L'inadéquation de la formation à la réalité du terrain aujourd'hui.
- Les crises sociopolitiques à répétition
- En Côte d'Ivoire, nous avons trois secteurs d'activité à savoir
- Le secteur primaire qui comprend l'élevage, la pêche, l'agriculture et la sylviculture.
- Le secteur secondaire qui comprend les ressources minières et énergétiques.
- Le secteur tertiaire qui comprend le service, c'est-à-dire les transports, les banques, la bourse, les échanges...

L'Etat ivoirien a fixé le SMIG à 75 000 xof. Selon le rapport annuel de performance du Programme 2 " Emploi " de la Côte d'Ivoire pour l'année 2022, le taux d'emploi vulnérable est estimé à 69,9% en 2022, tandis que le taux d'emploi informel est de 89,2% en 2022. Le taux d'emploi salarié est estimé à 23,1% en 2022.

Trouver un emploi

L'Agence Emploi Jeune est une agence gouvernementale chargée d'intégrer les jeunes dans les différents secteurs offrant

des opportunités d'emploi. Elle est placée sous la tutelle du Ministre de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes. Le lien pour accéder à la plateforme est le suivant <https://www.agenceemploijeunes.ci/site/>

En outre, plusieurs interfaces de recherche d'emploi sont disponibles sur Internet. Il s'agit notamment de plateformes telles que Educariere <https://www.educariere.ci/> et RMO <https://www.rmo-jobcenter.com/fr/cote-d-ivoire.html> .

Assistance chômage

Le gouvernement aide les chômeurs grâce à son mécanisme de financement de projets pour ceux qui postulent sur la plateforme de l'agence pour l'emploi des jeunes.

Les projets sont ensuite financés après sélection. L'État de Côte d'Ivoire et ses partenaires s'efforcent également de réduire le chômage en employant de jeunes ivoiriens dans des projets gouvernementaux tels que la construction de ponts et de routes.

Les femmes sont également employées dans des projets d'assainissement dans tout le pays.

Formation continue

Des opportunités de formation professionnelle continue sont offertes par le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP). Il s'agit d'un programme qui oriente, impulse et met en œuvre la politique de formation pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en Côte d'Ivoire. Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site <https://www.fdfp.ci/>

2 Emploi

Accès pour les rapatriés

Admission : Il n'y a pas d'aide spécifique ni de restriction. Tous les ressortissants ivoiriens peuvent en bénéficier.

Procédure d'enregistrement : Pour toute recherche d'emploi, les rapatriés peuvent simplement se rendre sur les plates-formes d'emploi que nous avons mentionnées ci-dessus. Ils peuvent alors consulter toutes les exigences et s'inscrire selon la procédure indiquée.

Documents requis : Les documents requis varient d'une structure à l'autre. Cependant, vous devez être en mesure de prouver votre nationalité grâce à votre carte d'identité nationale et disposer d'un curriculum vitae décrivant votre profil. Vous devrez souvent prouver votre niveau d'études en présentant vos diplômes. Si nous prenons le cas de l'agence pour l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire, il faudra :

- Remplir le formulaire d'inscription sur le site ;
- Une fois votre inscription validée, parcourez les différentes rubriques du tableau de bord pour accéder à votre espace jeune, déposer un projet et vous inscrire à une formation professionnelle qualifiante, ou postuler aux offres d'emploi qui vous intéressent.

Inscription physique : rendez-vous dans l'une des agences les plus proches de votre lieu de résidence avec les documents listés ci-dessous pour obtenir votre carte et compléter votre inscription :

- 02 photos d'identité + une photocopie du diplôme
- 02 curriculum vitae
- Formulaire d'inscription en ligne
- Photocopie de la carte d'identité

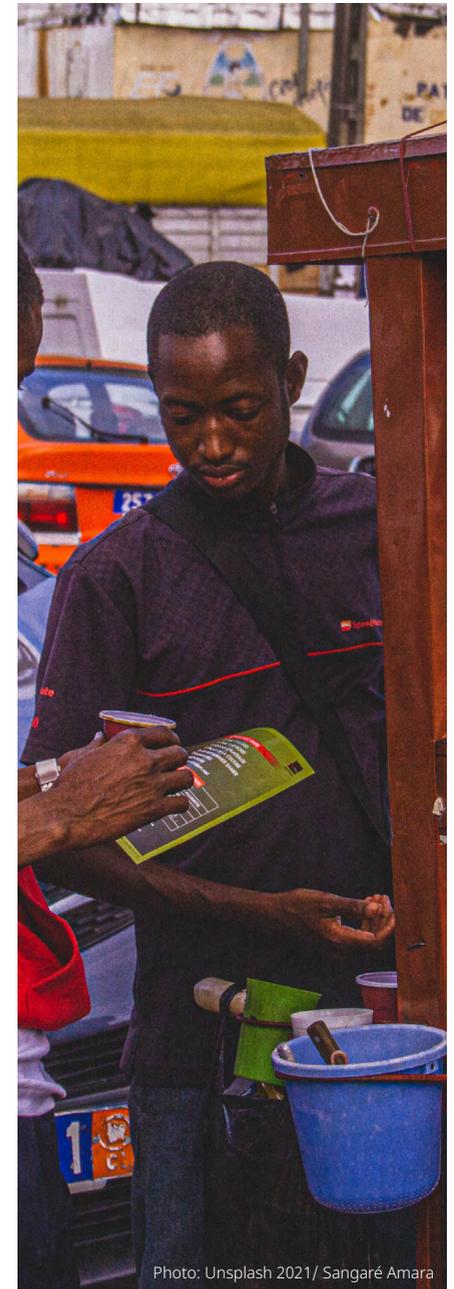


Photo: Unsplash 2021/ Sangaré Amara

3 Logement

Informations générales sur le logement

En général, les prix des logements varient d'une commune à l'autre et d'une ville à l'autre. Dans la ville d'Abidjan, par exemple, les prix varient de 60 000 Fcfa à 100 000 Fcfa pour les zones à faible niveau de vie, et de 100 000 Fcfa à 300 000 Fcfa pour un niveau de vie moyen. Parfois, les prix dépassent ce montant pour les personnes ayant un niveau de vie relativement élevé. En ce qui concerne l'électricité, le prix dépend de l'utilisation de l'équipement par le locataire. Il peut être supérieur à 20 000 Fcfa pour une consommation moyenne. Quant à l'eau, en Côte d'Ivoire, le prix est assez bas et est payable tous les 03 mois. Le prix dépend de la quantité d'eau consommée en m3.

Trouver un logement

Pour trouver un logement, vous pouvez vous adresser à une agence immobilière présente dans plusieurs quartiers. Cette agence vous aide à en trouver en tenant compte de vos moyens et de vos préférences. Parfois, les agences immobilières affichent leurs contacts sur les annonces de maisons en construction ou à louer. Cependant, il est toujours bon de vérifier la crédibilité des agences immobilières avant de leur accorder sa confiance.

Aides sociales au logement

Il n'existe pas d'aide au logement social.

Accès pour les rapatriés

Admission : L'OIM CÔTE D'IVOIRE travaille avec des partenaires qui sont des centres d'accueil temporaire pour les retournés (vulnérables) ou pour d'autres personnes qui ont besoin de rester pendant un certain temps. Cependant, les services sont facturés par le centre d'accueil.

Procédure d'enregistrement : Si un retourné souhaite rester quelques jours dans un centre d'accueil, le pays d'où il revient doit mettre des fonds à sa disposition. Nous transmettons alors ces informations au centre d'accueil, où il peut rester autant de jours qu'il y a de fonds disponibles.

Documents requis : Si vous souhaitez séjourner dans l'un de nos centres d'accueil partenaires, il vous suffit de nous communiquer les coordonnées du bénéficiaire. S'il s'agit de trouver un logement, le bénéficiaire devra nous fournir un contrat de bail légalisé à la mairie. Ce contrat peut être obtenu auprès de l'agence immobilière ou du propriétaire des lieux, ou être simplement acheté dans une librairie.

4 Bien-Être Social

Système de protection sociale

Le système de protection sociale ivoirien protège les travailleurs salariés contre les risques de :

- Maladie (couverture maladie universelle, régime de base et régime d'assistance médicale) ;
- Prestations familiales (y compris la maternité) ;
- Accidents du travail-maladies professionnelles.
- Pensions (vieillesse, invalidité et survivants).

Il n'existe pas de régime spécifique pour les travailleurs indépendants, mais ils peuvent s'affilier volontairement à l'assurance accidents du travail.

La couverture maladie universelle (CMU), instituée par la loi n° 2014-131 du 24 mars 2014, couvrant obligatoirement toutes les populations résidant en Côte d'Ivoire, a débuté le 1er juillet 2019.

Système de pension

Le système de retraite fait partie du système de protection sociale ivoirien qui ne protège que les travailleurs salariés. L'assurance retraite prévoit le versement :

- D'une pension de retraite ;
- D'une allocation unique ;
- D'une allocation de solidarité ;
- D'une pension d'invalidité ;
- D'une pension de survie.

L'assurance prévoit également le remboursement des cotisations.

Les pensions de retraite et les rentes sont revalorisées au taux de 5 % depuis le 1er janvier 2020. Cette revalorisation est versée à la fin du 3e trimestre 2020 pour les pensions de retraite et au 4e

pour les rentes.

Groupes vulnérables

Le gouvernement ivoirien a mis en place une politique de prise en charge des groupes vulnérables, notamment les femmes. Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant de Côte d'Ivoire est responsable de ces personnes. (<https://famille.gouv.ci/mffe/>).

Il existe également un hôpital dans la ville de Bingerville, fondé par la première dame de Côte d'Ivoire, Dominique Ouattara, qui prend généralement en charge les femmes enceintes et les enfants malades. (<https://hmebingerville.ci/>).



Photo: IOM 2000/ Mohamed Aly Diabaté

5 Éducation

Informations générales sur l'éducation

En 2015, le gouvernement ivoirien a institué une loi en septembre qui rend la scolarisation obligatoire pour tous les enfants des deux sexes âgés de 6 à 16 ans. Le gouvernement s'est également engagé dans une politique de création d'écoles en nombre suffisant, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. En Côte d'Ivoire, plusieurs écoles offrent des services de garde d'enfants toute la journée pour les enfants des écoles primaires et maternelles.

Coût, prêts et allocations

En général, l'enseignement primaire est gratuit et certains livres sont distribués gratuitement, mais les parents prennent en charge les cahiers et certains frais. Quant à l'enseignement secondaire et supérieur, il est payant. Certaines écoles privées et/ou publiques accordent des bourses aux élèves les plus méritants. Le gouvernement ivoirien a également mis en place un programme de bourses pour les étudiants ivoiriens afin de faciliter leurs études ici en Côte d'Ivoire ou dans certains autres pays étrangers.

Approbation et vérification des diplômes étrangers

Les diplômes étrangers sont reconnus. Cela dépend de l'entreprise qui recrute. S'il s'agit du gouvernement ivoirien, notamment pour les concours d'entrée dans la fonction publique, le rapatrié devra obtenir une équivalence de son diplôme pour s'adapter aux conditions de la Côte d'Ivoire. Pour ce faire, il lui suffit de se rendre au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique (<https://www.enseignement.gouv.ci/>).

Accès pour les rapatriés

Admission : Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre ce lien : Home | CI Scholarships Directorate (enseignement.gouv.ci)

Procédure d'enregistrement : Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre ce lien : Home | CI Scholarships Directorate (enseignement.gouv.ci)



Photo: Unsplash 2021/ Aude-Andre Saturnio



Photo: IOM 2019/ Mohamed Aly Diabaté

6 Enfants

Situation générale des enfants et des nourrissons

La Côte d'Ivoire compte plus de 27 millions d'habitants dont plus de 3 millions sont âgés de 0 à 14 ans. L'État ivoirien a pris des mesures juridiques pour protéger cette tranche de la population. Cela se reflète dans la Constitution du pays qui rend l'éducation obligatoire jusqu'à l'école pour tous les enfants des deux sexes (article 10), interdit et punit le travail des enfants (article 16) et engage l'État à prévenir la vulnérabilité des enfants et à garantir leur accès aux services de santé, à l'éducation, à l'emploi, à la culture, aux sports et aux loisirs (article 32). Cela se reflète également dans l'adoption de plusieurs textes législatifs, dont la loi de 2016 sur la lutte contre la traite des personnes.

Le gouvernement ivoirien a mis en place un mécanisme de coordination qui comprend, entre autres, le Comité interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, le Comité national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, la Cellule de mise en œuvre du Programme de protection des enfants et adolescents vulnérables et la Coalition nationale de lutte contre le mariage des enfants. Le ministère de la femme, de la famille et de l'enfance coordonne toutes les activités de protection de l'enfance.

D'une manière générale, en Afrique, l'enfant est perçu comme un être n'ayant que des devoirs et des droits limités. L'enfant ne doit qu'obéir sans donner son avis. L'enfant n'est pas suffisamment conscient et ne doit donc pas participer à toute prise de décision le concernant. Heureusement, la prise de conscience en

Côte d'Ivoire est en train de s'améliorer en ce qui concerne le respect des droits de l'enfant.

Acteurs non gouvernementaux s'occupant du bien-être et des droits des enfants

- International organizations: UNICEF (Abidjan Cocody)
- International non-governmental organizations: Save the Children International (Abidjan Cocody Angré 7th tranche), SOS Children's Village (Abobo), Terre des Hommes,
- National nongovernmental organizations: Children of Africa (Abidjan Cocody), The Forum of NGOs for The Aid of Children in Difficulty (Abidjan Angré la Djibi), Association of Children and Young Workers of Côte d'Ivoire in Bassam (AEJT-CI)

6 Enfants



Photo: IOM 2019 / Mohamed Aly Diabaté



Photo: Kennouche Fazia IOM 2023

7 Contacts

International Organization for Migration (IOM)

UN Migration Agency
Cocody les II Plateaux Vallon,
Lot N° 1616 Rue L107, Abidjan,
Côte d'Ivoire, +225 27 22 52 82
00

CHU de Cocody
Boulevard de l'Université de
Cocody
+22 44 90 00 / 22 44 90 38

CHU de Treichville
Boulevard de Marseille
+225 27 21 24 91 22 / 225 27 21
25 65

The following university hospitals are available in Abidjan:

CHU de Cocody, Tel.: +225 27 22 44 90 00 / 27 22 44 90 38

CHU de Treichville, Boulevard De Marseille Tel.: +225 27 21 24 91 22 / +225 27 21 25 65

CHU de Yopougon Tel.: +225 27 23 46 64 54 / +225 27 23 46 61 70

CHU Angré Tél : +225 2722496400

Other public hospitals are available in the following locations:

CHR de Bondoukou

Tel.: +225 2735 91 51 78 / +225 2735 91 51 79

CHR de Bouaflé

Tel.: +225 2730 68 93 43 / +225 2730 68 91 35

CHR de Daloa

Tel.: +225 2732 78 22 90 / +225 2732 78 36 23

CHR de Dimbokro

Tel.: 30 62 50 33 / +225 2730 62 52 11

CHR de Divo

Tel.: (+225) 2776 03 53 / +225 2732 76 00 97

CHR de Gagnoa

Tel.: +225 2732 77 23 62

CHR de Guiglo

Tel.: (+225) 2733 7050 63) / 2733 70 51 34

CHR de San-Pedro

Tel.: (+225 2734 71 07 68) / +225 2734 71 17 42

CHR de Yamoussoukro

Tel.: (+225 2730 64 01 26) / +225 2730 64 00 33

CHR d'Odienné

Tel.: +225 2733 70 81 95

CHU de Bouaké

Tel.: (+225) 2731 63 21 90 / 2731 63 53 50 / 2731 63 53 49

8 En Un Coup D'Ceil

Mesures à prendre avant le retour

- **Éducation** : Pour l'inscription dans les écoles primaires, secondaires et universitaires, certaines écoles exigent un certificat de naissance.
- **Travail pour jeunes adultes** : Préparez les documents suivants afin de vous inscrire après votre arrivée : 2 photos d'identité, 2 CV, l'impression du formulaire d'inscription en ligne, une photocopie de la CNI /de l'attestation de validité/du passeport, une photocopie du diplôme.

Mesures à entreprendre dès l'arrivée

- **Assurance maladie** : Carte d'identité nationale ou tout autre document officiel, extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif, acte de mariage (le cas échéant), certificat de travail (le cas échéant), arrêté ou certificat de pension (le cas échéant).
- **Bourses d'études** : Veuillez obtenir plus d'informations sur ce site web: <https://enseignement.gouv.ci/>.
- **Le logement** : Le document nécessaire pour louer un logement est le contrat de location, qui est vendu dans les librairies et les mairies.

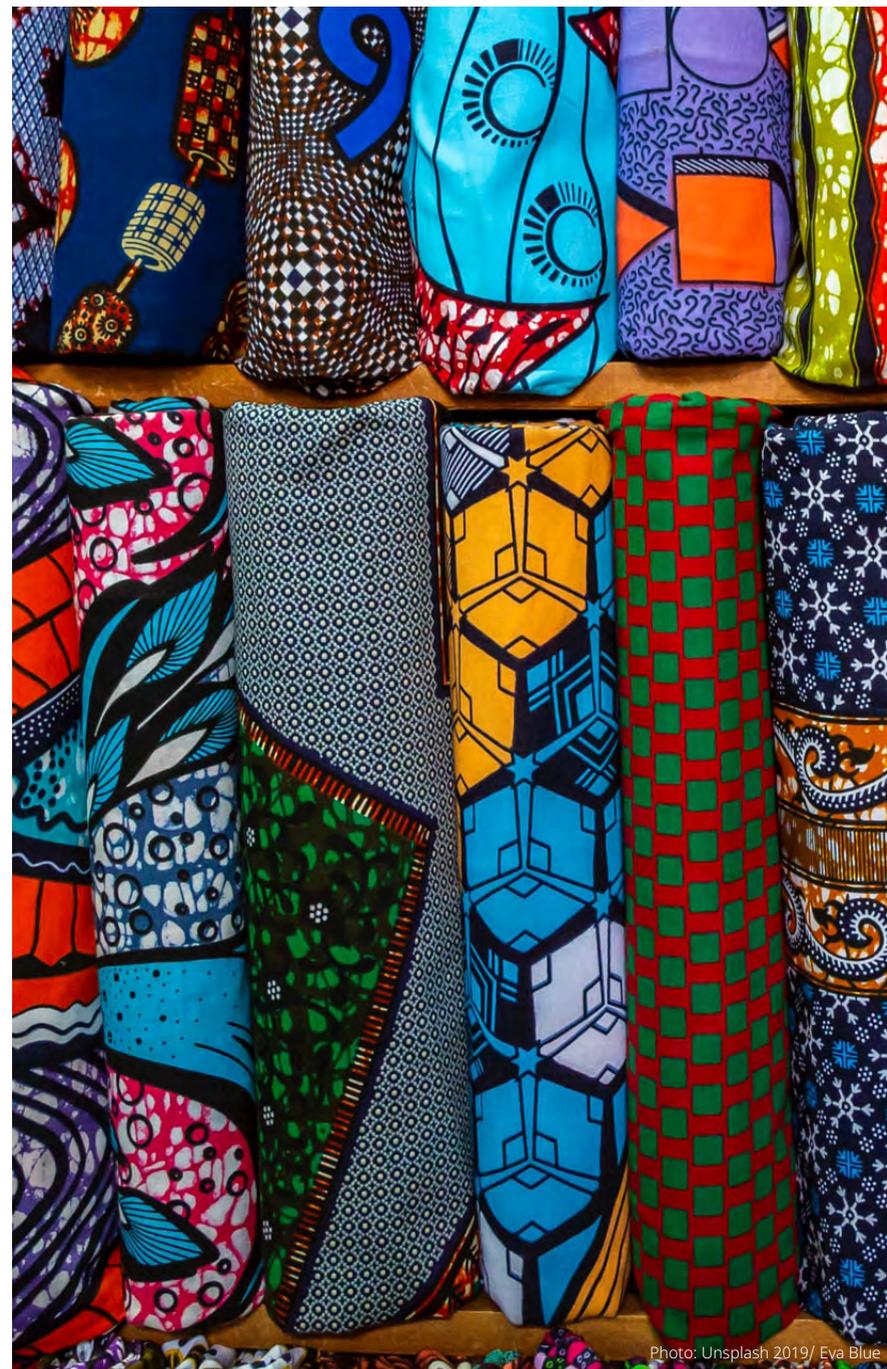


Photo: Unsplash 2019/ Eva Blue